

République Française

DEPARTEMENT

du CALVADOS

CANTON DE
FALAISE

MAIRIE de

MAIZIERES
38 rue du major Grieg Styffe
14190
☎ 02.31.90.82.38.

Extrait des délibérations Du conseil municipal De Maizières

SEANCE du 25 mai 2020

L'an deux mille vingt, le 25 mai, à 18h30 le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ALIMECK Tony, Maire sortant.

Présents : M.ALIMECK Tony, M. BIZET Ludovic, Mme BREHAM Karine,
M.CHENNEVIERE Simon, M. DANEL Karl, Mme DANEL Kristina,
M. FOURNIER Vincent, Mme GUICHET-LEBAILLY Sabine,
M. JOUANNE Maxime, M. SALLEY Sébastien, Mme VALOGNES Emeline

Pouvoirs :

Absents :

Le Quorum étant atteint, l'assemblée municipale peut ainsi délibérer.
Mme DANEL Kristina a été désignée comme secrétaire de séance.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. ALIMECK Tony, maire sortant, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessous installés dans leurs fonctions.

M. ALIMECK Tony
M. BIZET Ludovic
Mme BREHAM Karine
M. CHENNEVIERE Simon
M. DANEL Karl
Mme DANEL Kristina
M. FOURNIER Vincent
Mme GUICHET-LEBAILLY Sabine
M. JOUANNE Maxime
M. SALLEY Sébastien
Mme VALOGNES Emeline

Mme GUICHET-LEBAILLY Sabine la plus âgée des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée. Il a été procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré onze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posé à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs : Mme BREHAM Karine et Mme VALOGNES Emeline

Le Président a invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

1- ELECTION DU MAIRE

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de votants : 11
Nombre de suffrages déclarés nul par le bureau : 0
Nombre de suffrages exprimés : 11
Majorité absolue : 6

NOM PRENOM DES CANDIDATS	EN CHIFFRE	EN TOUTES LETTRES
ALIMECK Tony	11	Onze

Proclamation de l'élection du Maire :

Monsieur Tony ALIMECK a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.
Lecture de la charte.

2- FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Monsieur le Maire a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune peut disposer de 3 adjoints au maire au maximum. Elle doit disposer au minimum d'un adjoint. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de 2 adjoints.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal a fixé à 2 le nombre des adjoints au maire de la commune.

3- ELECTION DU 1^{er} ADJOINT

Sous la présidence de M Tony ALIMECK, élu Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection du 1^{er} adjoint. Il est rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le Maire.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 11

Nombre de suffrages déclarés nul par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

NOM PRENOM DES CANDIDATS	EN CHIFFRE	EN TOUTES LETTRES
SALLEY Sébastien	11	Onze

Proclamation de l'élection du 1^{er} adjoint :

Monsieur SALLEY Sébastien a été proclamé 1^{er} adjoint et a été immédiatement installé.

4- ELECTION DU 2^{ème} ADJOINT

Sous la présidence de M Tony ALIMECK, élu Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection du 2^{ème} adjoint. Il est rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le Maire.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 11

Nombre de suffrages déclarés nul par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

NOM PRENOM DES CANDIDATS	EN CHIFFRE	EN TOUTES LETTRES
DANEL Kristina	11	Onze

Proclamation de l'élection du 2^{ème} adjoint :

Mme DANEL Kristina a été proclamée 2^{ème} adjointe et a été immédiatement installée.

5- INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Pour information, pour le maire, l'indemnité est fixée de droit au taux plafond, soit 25,5%.

- Vu le code général des Collectivités territoriales et notamment les articles L. 2123-30 et suivants.
- Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi les indemnités de fonction versées aux adjoints étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité et avec effet immédiat de fixer le montant desdites indemnités qui seront calculées selon le taux maxima fixé par les textes en vigueur, selon l'importance démographique de la commune soit 459 habitants.
- Soit pour chaque Adjoint : taux plafond 9,9 %

6- DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Délégation du conseil municipal au maire en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Le conseil municipal, par délégation prévue par l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales charge le maire pour la durée de son mandat :

- Article 1 :** Le maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil municipal :
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
 - De passer les contrats d'assurance ;
 - De passer les contrats de location de la salle des fêtes ;
 - De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
 - D'exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code sur l'ensemble des zones.

Article 2 : Conformément à l'article L 2122-17 du code général des collectivités territoriales, les compétences déléguées par le conseil municipal pourront faire l'objet de l'intervention du premier adjoint en cas d'empêchement du maire, en cas d'empêchement du maire et du premier adjoint de l'intervention du 2ème adjoint.

Les subdélégations s'étendent à la délégation de signature au titre de l'article L 2122-19.

Article 3 : Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

7- DELEGATIONS DE FONCTION ET DE SIGNATURE

DELEGATION DE FONCTION

Délégation de fonction des adjoints :

- 1^{er} adjoint : responsable technique, entretien et sécurité des bâtiments, gestion du cimetière, voiries.
A ce titre : Délégation signature pour la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- 2^{ème} adjoint : responsable administratif, gestion de la salle des fêtes, gestion des cérémonies et des associations. A ce titre : Délégation signature des contrats de location de la salle des fêtes.
Travail en lien avec la secrétaire.

DELEGATION DE SIGNATURE :

- Pour les mandats de paiements, titres de recette, ...
- Pour les documents d'urbanisme : demande d'information, Arrêtés de Certificat d'Urbanisme, Déclaration Préalable, Permis de construire
- En cas d'empêchement du maire : le premier adjoint,
- En cas d'empêchement du maire et du premier-adjoint, le deuxième adjoint.

8- CONSTITUTION DES COMMISSIONS

Le maire informe les conseillers que dans chaque commission, une personne doit être définie pour faire part de l'avancée des projets lors du conseil municipal. Un calendrier est à constituer pour chaque commission afin de poser une première date avant le prochain conseil municipal pour réfléchir aux différents projets.

- constitution des commissions (voir feuille jointe)

Une délibération sera faire pour chaque commission.

9- DIVERS

- Démission de l'agent d'entretien, Mme Lhermitte Nathalie.
Un courrier a été envoyé ce jour au Comité technique du CDG 14 pour la demande d'une suppression de poste d'adjoint technique de deuxième classe à raison de 4h hebdomadaire car le grade n'existe plus et qu'il n'y a plus d'agent sur ce poste.
- Création d'un emploi d'adjoint technique, permanent, à temps non complet à raison de 4h hebdomadaire.
Une délibération doit être faite en ce sens.
- Travaux en cours : Aménagement et décoration de la salle des mariages pour fin juin
Travaux dans la réserve de la salle des fêtes pour fin juin
Entretien des bernes, élagage des haies au cours de la première semaine de juin

Rebouchage des trous dans les chemins communaux pour fin juillet
Organisation secrétariat, rangement des dossiers pour fin juillet
Réalisation du Document Unique (DUERP) pour début septembre

- Nomination de Madame GUICHET-LEBAILLY en tant que mandataire de la régie de Recettes. Un arrêté doit être pris dans ce sens.

Horaires d'ouverture de la mairie :

- Lundi de 14h à 16h
- Jeudi de 17h à 19h
- La permanence est tenue par l'un des adjoints et/ou le Maire et les conseillers. Possibilité de rendez-vous en dehors des heures de permanence.

Horaires d'ouverture de l'Eglise :

- Ouverture du lundi au vendredi de 10h à 18h par l'agent communal et M. DANIEL Karl.

Personnes accréditées pour retirer le courrier recommandé :

- Le maire M. ALIMECK Tony, le premier adjoint M. SALLEY Sébastien, le deuxième adjoint Mme DANIEL Kristina, la secrétaire Mme COLLEU Gladys, l'agent communal M. MADI Moudathirou.

L'ordre du jour étant épuisé,
Monsieur ALIMECK déclare la séance close.
Fait et délibéré les jours, mois et an ainsi que dessus.
Au registre suivent les signatures.
La séance est levée à 20h30.

Le prochain conseil municipal aura lieu le samedi 27 juin 2020 à 9h30 à la salle des mariages.

Secrétaire de séance :

Le Maire :

Commissions des Délégués aux Syndicats

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FALAISE :

Titulaire : ALIMECK Tony

Suppléant: SALLEY Sébastien

SYNDICAT INTERCOMMUNAL VOCATION SCOLAIRE Maizières Ernes, Rouvres

Titulaires : ALIMECK Tony, GUICHET-LEBAILLY Sabine

Suppléants: VALOGNES Emeline, BREHAM Karine

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CANTON DE FALAISE NORD : (Transport Lycée)

Titulaire : GUICHET-LEBAILLY Sabine

Suppléant : BREHAM Karine

SDEC :

Titulaire : SALLEY Sébastien

Titulaire : ALIMECK Tony

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA DIVES : en attente

Titulaire : ALIMECK Tony

Suppléant :

CORRESPONDANT DEFENSE :

Titulaire : ALIMECK Tony

Suppléant : DANEL Kristina

COMMISSION CONTROLE DE LA LISTE ELECTORALE

Titulaire : DANEL Karl

Suppléant : BIZET Ludovic

DELEGUE PREFET : **Titulaire :** LEJEUNE Jeanine **Suppléant :** LELIEVRE Laëtitia

DELEGUE TRIBUNAL: **Titulaire :** ???????? **Suppléant :** CHARPENTIER François

Commission Impôt :

Titulaires : François CHARPENTIER, Thierry LETOUZE, Bernard RICHIR, ANGOT Olivier, Denise DUTERTRE, Pierre BOUILLARD à St Sylvain

Suppléants : Vincent VAN LAEYS, Olivier OSAER, Yvan MEUDIC, ?????, Nathalie FOURNET, Gilles GUERARD à Rouvres

JURY D'ASSISE:

Titulaire : DANEL Karl

Suppléant : BIZET Ludovic

PLU/PLUIH : en attente

Titulaire : SALLEY Sébastien

Suppléant : DANEL Karl

COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

PRESIDENT : ALIMECK Tony

Titulaires : SALLEY Sébastien, DANEL Kristina, GUICHET-LEBAILLY Sabine

Suppléants : BIZET Ludovic, BREHAM Karine, FOURNIER Vincent

Commissions des Délégués de la commune

CCAS : SABINE Jeannine / JULIEN Marie-Louise/ BOUILLON Renée /BRISCOLI Colette ET GUICHET-LEBAILLY Sabine/ ALIMECK Tony/ BIZET Ludovic/ VALOGNES Emeline, CHENNEVIERE Simon

Association Travail Emploi Formation (TEF du CINGAL)

Titulaire : JOUANNE Maxime

Suppléant : CHENNEVIERE Simon

ENVIRONNEMENT EMBELLISSEMENT CULTURE ET ANIMATION :

CHENNEVIERE Simon, GUICHET-LEBAILLY Sabine, JOUANNE Maxime, VALOGNES Emeline, FOURNIER Vincent, DANEL Karl

ADMR : ALIMECK Tony, GUICHET-LEBAILLY Sabine

ASSAINISSEMENT : en attente

Titulaire : SALLEY Sébastien

Suppléant : FOURNIER Vincent

BATIMENTS INCENDIE ET VOIRIES : SALLEY Sébastien, DANEL Karl, BIZET Ludovic, ALIMECK Tony, FOURNIER Vincent

RESPONSABLES SITE INTERNET COMMUNAL et Journal du Laizon : ALIMECK Tony, GUICHET-LEBAILLY Sabine, BREHAM Karine, VALOGNES Emeline

CONTROLE DES PASTILLES D'IODE : CHENNEVIERE Simon

CORRESPONDANT CRISE ERDF : ALIMECK Tony /SALLEY Sébastien/ DANEL Kristina

Représentant taxe professionnelle Unifié TPU :

Titulaire : ALIMECK Tony

Suppléant : SALLEY Sébastien

Installation du conseil municipal de Maizières le lundi 25 mai 2020 à 18h30.

Election du maire : Monsieur Alimeck Tony à l'unanimité

Election du premier adjoint : Monsieur Salley Sébastien à l'unanimité

Délégation de fonctions :

- 1^{er} adjoint : responsable technique, entretien et sécurité des bâtiments, gestion du cimetière, voiries.

Election du deuxième adjoint : Madame Danel Kristina à l'unanimité

Délégation de fonctions :

- 2^{ème} adjoint : responsable administratif, gestion de la salle des fêtes, gestion des cérémonies et des associations.

Les deux adjoints travailleront en étroite collaboration avec le maire et la secrétaire de mairie.

ALIMECK Tony
BIZET Ludovic
BREHAM Karine
CHENNEVIERE Simon
DANEL Karl
DANEL Kristina
FOURNIER Vincent
GUICHET/LEBAILLY Sabine
JOUANNE Maxime
SALLEY Sébastien
VALOGNES Emeline

Perception des clés : le 25 mai 2020

Nom	Désignation	Nombre	Signature
ALIMECK Tony	Mairie Salle des mariages Salle des fêtes Caserne	1 1 1 1 soit 4	
BIZET Ludovic	Mairie	1	
BREHAM Karine	Mairie	1	
CHENNEVIERE Simon	Mairie	1	
DANEL Karl	Mairie	1	
DANEL Kristina	Mairie Salle des mariages Salle des fêtes Réserve cuisine Réserve gaz	1 1 2 3 2 soit 9	
FOURNIER Vincent	Mairie	1	
GUICHET/LEBAILLY Sabine	Mairie	1	
JOUANNE Maxime	Mairie	1	
SALLEY Sébastien	Mairie Salle des mariages Salle des fêtes Caserne	1 1 1 1 soit 4	
VALOGNES Emeline	Mairie	1	